



Plainte pour harcèlement moral

Par **barbidou22**, le **02/04/2015** à **09:15**

bonjour,

voilà ma situation actuelle, je vis en concubinage et nous avons 2 enfants, je suis enceinte du 3e ce qui ne plait pas du tout à ma belle-famille et en particulier ma belle-soeur qui se mêle de notre vie de couple et qui en plus se fait un malin plaisir à monter mes beaux-parents contre moi, il faut que je précise que nous vivons dans la même maison mais chacun son appartement donc proximité++++.

je voulais savoir si je peux porter plainte contre ma belle-soeur pour harcèlement moral car je ne dors plus, je ne mange plus j'ai perdu 8 kg en 3 semaines tellement cette histoire est pesante et oppressante, j'ai en + été convoquée dans le bureau de ma chef car mon travail s'en fait ressentir.

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **02/04/2015** à **10:08**

Bonjour,

en quoi vous harcèle t'elle ? Qu'elle médise sur vous est une chose, mais ce n'est pas du harcèlement !?

Par **barbidou22**, le **02/04/2015** à **10:45**

c'est quoi alors pour vous la définition d'un harcèlement moral??

Par **Visiteur**, le **02/04/2015** à **11:05**

pour être harcelé il faut, me semble t'il, être directement contacté..? Vous téléphone t'elle très souvent ? vous inonde t'elle de sms ou email ? en vous croisant, vous agresse t'elle verbalement ? vous menace t'elle ? insultes ? au pire vous pouvez peut être voir du côté de la diffamation ? mais pas certain...